

Conseil communal de Payerne

Séance du jeudi 16 mai 2019 à 20 h 15, salle du Tribunal

Présidence: Monsieur Jean-Jacques Guisolan

Il est 20 h 15 précise lorsque l’Huissier Stéphane Wenger fait signe au **Président Jean-Jacques Guisolan** qu’il est l’heure d’ouvrir cette séance. Il le fait en saluant très chaleureusement Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, Messieurs les Municipaux André Jomini, André Bersier, Eric Küng et Julien Mora. **Le Président** salue aussi les membres du Législatif présents à cette quinzième séance de la législature 2016-2021, cinquième de l’année 2018-2019, avec remerciements à toutes et tous de consacrer leur soirée à cette séance plénière.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l’assemblée, souhaite un prompt et complet rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux familles touchées par le deuil. **Le Président** souhaite la bienvenue à l’équipe de Swiss Aéroport SA, présents afin de faire le point sur les activités 2018 de leur entreprise. Il salue le public et les quatre présidente et présidents des conseils communaux et généraux des communes de l’ASIPE, soit, Madame Valérie Badoux, Corcelles/Payerne, Charles-Edouard Bonny, Chevroux, Cyril Combremont, Grandcour et Alain Galliker, Missy, invités à suivre les débats de ce soir. Il est fier et heureux de saluer aussi son fils Quentin Guisolan ainsi que les représentants de la presse qui nous font l’honneur de leur présence.

En préambule, **le Président** annonce une modification apportée à l’ordre du jour, soit ajouter deux points aux préambules, soit un point d) Nomination d’un membre à la commission des finances en remplacement de Monsieur Elbasan Krasniqi (PSIP), démissionnaire et un point e) Nomination d’un membre à la commission de gestion en remplacement du Conseiller Nicolas Schmid (PSIP), démissionnaire. Les communications de la Municipalité deviennent par conséquent le point f) de ces préambules.

69 membres sont convoqués et l’appel effectué par les scrutatrices fait constater la présence de 54 membres. 13 membres sont excusés. Il y a 2 absents. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu.

Dès lors, le Président peut débiter par les préambules de l’ordre du jour.

Point a): Présentation de Monsieur Urs Ryf sur les activités 2018 de Swiss Aéroport SA

Le président exécutif du conseil d’administration de Swiss Aéroport SA, commence par présenter les autres intervenants qui lui succéderont lors de cette présentation, Messieurs Massimo Fiorin, directeur du Business Park, responsable de la promotion et de la prospection du site et Guillaume Chassot, directeur de Payerne Airport, responsable de tous les

mouvements d'aéronefs et de l'exploitation. Ils présenteront tour à tour leur domaine d'activité respectif. Après un rappel historique démarré en 1995, Monsieur Urs Ryf a présenté, avec l'appui d'images et de slides aidant à mieux comprendre les chiffres énoncés, les activités de Swiss Aéroport, ainsi que les récents développements sur l'aéroport. Après la longue préparation au vol de l'aéroport, dont toutes les démarches importantes ont été avalidées par le Conseil communal au fil des ans, le démarrage est en cours et, exprimée de manière imagée, le vol est en montée, bien entendu avec quelques turbulences. Ceci avec des ressources financières faibles et des infrastructures primitives. Mais, a-t-il dit, aujourd'hui beaucoup de signes positifs permettent d'être optimistes. Avec des infrastructures opérationnelles grâce aux offres que permet le bâtiment Payerne Airport, appartenant en partie à la commune de Payerne, avec l'obtention du statut douanier C, le développement peut se poursuivre de manière réjouissante. La création de Swiss Aéroport SA approuvée par le Conseil communal en avril 2017, prévue dans le règlement d'exploitation, a permis de dégager la Coreb et la commune du rôle d'exploitant de l'aérodrome et, par extension, de la gestion des activités aéronautiques et des activités de promotion. Il détaille aussi la composition du conseil d'administration et la nécessité de nommer des personnes permettant d'élargir les compétences, formant le conseil stratégique, avec des représentants de l'armée, de l'industrie, des hautes écoles et de la politique. Un comité de partenaires composé de tous les intervenants sur le site permet de coordonner les activités sur ce site.

Nombre de réglages ont été et restent nécessaires, notamment dans les relations avec les militaires. Grâce à la construction du terminal de la compagnie Speedwings et de la convention signée avec cette société, la visibilité devient énorme. Le plan financier établi lors de la création est suivi. Pour Swiss Aéroport SA, les deux plus gros défis qui se présentent sont d'une part la fermeture de la piste par l'armée, 3 semaines cette année et 7 semaines prévues pour l'an prochain, ce qui pose de gros problèmes aux utilisateurs civils. Un compromis reste à trouver. D'autre part, les heures d'ouverture aux vols posent problème, avec le premier vol autorisé dès 7 h 30, alors que le souhait des utilisateurs serait de pouvoir décoller dès 6 h 30. Qu'il n'y ait pas de vols le dimanche fait aussi partie des préoccupations. C'est un grand handicap pour Swiss Aéroport qui pourra se résoudre en accord avec les communes riveraines notamment, avant d'aboutir à une modification du règlement d'exploitation.

Massimo Fiorin, économiste de formation, a été nommé en décembre 2017. Il rappelle que l'ouverture de l'aérodrome au trafic civil a été l'atout majeur qui a permis de différencier Payerne et sa région en terme de lieu économique, avec des perspectives de développement et de diversification économiques avec des créations d'emplois à la clé. Il fait le point sur la prospection et la promotion (salon ebase à Genève et Salon du Bourget à Paris, notamment), insistant sur l'énorme intérêt suscité par le projet aéroport, avec une dynamique très positive. Actuellement, il y a de nombreuses visites d'entreprises sur le site, renforçant les projets de promotions suscités par cet intérêt et les efforts de prospection envisagés et en cours, notamment dans les domaines de l'aéronautique, de l'aérotechnique et de l'aérospatiale. Les atouts majeurs sont la disponibilité de terrains ainsi que la grande disponibilité de la piste qui est la troisième plus longue de Suisse, après Zürich et Genève, offrant une palette d'utilisation inégalée. Le nouveau terminal représente une étape majeure du développement du parc technologique, avec notamment quelques bureaux déjà loués à des entreprises. L'offre de locaux et bureaux clés en mains est un atout indéniable.

L'un des défis majeurs à résoudre est le manque de transports publics ou transports en commun à destination du site. Il y a un réel besoin pour les usagers. En attendant que le

nombre d'employés sur le site puisse atteindre une masse critique justifiant un vrai transport public (la deuxième ligne de bus urbain?), il est envisagé de mettre en place une solution pragmatique de transport en commun privé, mutualisant ainsi les besoins des autres entreprises résidant déjà sur le site de l'aéropôle. Chiffres à l'appui, il détaille les implantations déjà présentes et les efforts à venir en matière de prospection en rapport avec l'offre à disposition. Les quatre premiers mois de cette année, montrent déjà une dynamique réjouissante suscitée par les infrastructures proposées grâce à la démarche publique-privé entre la commune de Payerne et la société Anura-Speedwings. Il s'agit d'être convaincant pour mettre en avant les atouts des conditions-cadre de l'aéropôle, permettant une mise en valeur des négociations. Les perspectives de développement et d'implantations d'entreprises restent réjouissantes. Il termina par la présentation des entités déjà présentes, telles que l'entreprise Boschung, Solar Stratos, Groupe e, Speedwings, etc. ainsi que les efforts entrepris afin d'amorcer le plus possibles de poissons, du plus petit au plus grand, correspondant aux tailles des entreprises susceptibles de profiter de l'offre exceptionnelle de l'aéropôle, avec des conditions qui représentent une valeur tellement séduisante.

Guillaume Chassot explique les débuts en douceur de l'exploitation civile de l'aérodrome, dépendant alors complètement des militaires, pour la piste, le tarmac mais aussi le personnel. Grâce à l'implication de la commune, la mise en place des infrastructures a pu être construite brique par brique, du tarmac civil au nouveau bâtiment de Payerne Airport. 2018 a été un bilan un peu en demi-teinte, avec la satisfaction de la progression du trafic, tempérée par les contraintes opérationnelles telles que la fermeture de la piste, la facturation du carburant et les heures d'exploitation, empêchant d'atteindre ce qui paraissait possible, engendrant une certaine insatisfaction des utilisateurs et freinant l'augmentation prévue au départ. Le dynamisme et la motivation de la petite équipe en place permet de déplacer des montagnes, image l'intervenant. La construction du terminal fut le point d'orgue, la pose de la dernière pierre qui manquait à l'édifice pour pouvoir affirmer que Payerne était un vrai aéroport. Le niveau de service est de qualité, tant pour les infrastructures, le stationnement des aéronefs que pour les équipages et les passagers qui apprécient le confort et les services offerts. Un exercice de sauvetage d'urgence commun, avec les pompiers de l'aérodrome militaire, les centres de renfort de Payerne et d'Estavayer, le service d'ambulance, ont convaincu l'Office de l'Aviation civile (OFAC) que Payerne était prêt à affronter une situation d'urgence en cas d'accident d'aéronef. Le trafic civil et le nombre de passagers augmente. D'autres compagnies aériennes privées que Speedwings, opèrent depuis Payerne. Cette année, plus de septante nouvelles compagnies ont choisi notre aéroport. Avec 19 nouvelles destinations cette année, Payerne relie 94 autres aéroports dans le monde, devenant véritablement le centre du monde. La présentation du planning des vols sur une semaine montre la richesse des activités, nécessitant un énorme travail de coordination avec l'armée, le contrôle aérien, les douanes et les garde-frontières, afin de rendre chaque vol possible. La vie est maintenant intense depuis la mise en service du tarmac et du terminal. A côté de cela, il y a une multitude de services qu'il faut être en mesure de proposer aux utilisateurs en matière d'accueil, de catering, de réservation d'hôtel ou de taxi, de fourniture de carburant, etc. Vu la petite équipe de Swiss Aéropôle, c'est par le biais d'une convention signée avec Speedwings que cette offre de services est possible.

Monsieur Urs Ryf présente ensuite les objectifs que Swiss Aéropôle SA s'est fixé pour 5 ans dès 2017, en termes de développement et d'exploitation. Un minimum de 2500 mouvements

annuels sont nécessaires pour couvrir les coûts d'exploitation mais la tendance est très positive actuellement. Le nombre de 100 places de travail supplémentaires est fixé sur 5 ans. Un préavis municipal sera présenté en septembre, réglant la relation entre la Coreb et Swiss Aéroport et la commune de Payerne en tant que propriétaire de l'infrastructure.

Il relève que, d'attirer une grande société prend beaucoup de temps mais qu'il est important de se faire connaître et de faire connaître le projet aéroport et son potentiel. Un nouveau concept global concernant l'occupation des terrains I et II de l'aéroport est en élaboration, avec 4 parcelles pour un total de 100'000 m² sur l'aéroport I, avec accès direct à la piste et énormément de place sur aéroport II, afin de montrer plus qu'une simple division parcellaire. C'est le besoin d'une vision pour le site afin de présenter aux éventuelles entreprises intéressées à s'implanter ici une vision moderne de l'offre, liées aux conditions de vie, à la durabilité, à la mobilité, aux énergies et un phasage permettant d'atteindre cette vision sur le long terme par des étapes pragmatiques qui ont du sens. L'effort sera porté tout d'abord sur les surfaces le long de l'autoroute suivant la parcelle occupée par le Groupe e puis, ensuite se consacrer aux surfaces sises de l'autre côté, tout en conservant une possibilité d'adaptation, selon les demandes des acquéreurs ou locataires. Une autre priorité jugée très importante, est de pouvoir proposer des surfaces locatives d'ateliers. Il y a de la demande dans ce sens, précise Massimo Fiorin qui informe que Swiss Aéroport SA a intégré le réseau des parcs technologique vaudois, l'Association Innovaud qui réunit sept parcs technologiques répartis dans le canton, dédiés à l'innovation. Et l'innovation c'est les places de travail de demain.

La conclusion de cette longue et intéressante présentation est apporté par Monsieur Urs Ryf. Il annonce avec émotion la fin de son activité à Swiss Aéroport pour prendre la direction de l'aéroport bernois de Belp et profite de remercier toutes et tous de lui avoir fait confiance et permis de mener ce projet fabuleux de construire un aéroport à partir d'une feuille blanche avec un tel soutien politique et économique. Son successeur à Payerne sera connu le 20 mai prochain. Une présentation vidéo dévoile le bâtiment du terminal de Payerne Airport, tant de l'extérieur que de l'intérieur.

La discussion a suscité des questions concernant la visibilité du bâtiment Payerne Airport, notamment de nuit (**Conseiller Stéphane Perey**), la prise en compte de l'impact sur le climat (**Conseillère Régine Bucher**), le potentiel modeste de création d'emplois prévu sur cinq ans (**Conseiller Stéphane Maillard**) et la crainte liée au développement futur, rapport notamment aux déboires de l'aéroport de Belp ainsi qu'aux tarifs pratiqués à Payerne par rapport à Belp, par exemple (**Conseiller Michaël Marguet**). Messieurs Urs Ryf et Massimo Fiorin ont répondu avec satisfaction aux différentes questions.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard tient à adresser de vifs remerciements et félicitations aux intervenants pour l'immense travail effectué au sein de Swiss Aéroport et pour toute l'énergie investie par ces passionnés d'aviation mais aussi du projet aéroport et de notre région de la Broye et de son développement. Elle remercie particulièrement Monsieur Urs Ryf pour ses cinq ans d'engagement sans faille et son travail exceptionnel afin de répondre à la réflexion de Pierre-André Arm, directeur de la Coreb: «il faut utiliser le ciel pour faire vivre le sol». Elle rappelle qu'il ne s'agit pas de se battre uniquement pour faire des mouvements d'avions mais bien pour apporter un plus afin que l'aéroport soit réellement un outil lui permettant de devenir le poumon économique de la région pour les quinze à vingt prochaines années, notamment grâce aux surfaces disponibles. Elle souhaite que ce soient des entreprises innovantes qui s'y intéressent. Bien que la progression des emplois n'est pas

rapide, on voit quand même qu'elle s'accélère au fil du temps. Avec la mise en place de toutes les infrastructures, on crée une dynamique et un écosystème qui est vraiment propice, mais il faut le répéter, c'est un travail de longue haleine. Une implantation d'entreprise peut prendre de nombreuses années avant sa concrétisation. En finalité il ne faut pas perdre de vue la chance extraordinaire de bénéficier de terrains légalisés et d'infrastructures de qualité, sans lesquels il deviendrait impossible à réaliser aujourd'hui, avec les contraintes en matière d'aménagement du territoire. C'est vraiment un projet d'intérêt régional, vaudois et fribourgeois chapeauté par une équipe vraiment fantastique.

Les intervenants sont vivement applaudis par l'assemblée au terme de plus d'une heure et quart d'explications et de débat.

Point b: Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 21 février 2019

La mise en discussion de ce procès-verbal ne suscite aucune proposition de modification ni remarque. Conformément à l'alinéa 2 de l'article 67 du Règlement du Conseil communal, il est adopté d'office. **Le Président** adresse ses vifs remerciements au secrétaire Monsieur René Cusin pour la qualité de son travail.

Point c: Correspondance

Trois courriers sont parvenus au Bureau du Conseil.

Le premier, daté du 7 mars 2019, émane du Conseiller Elbasan Krasniqi annonçant sa démission du Conseil communal et de la commission des finances en raison de son déménagement. (*Annexe 1*)

Le second, daté du 15 mai 2019, adressé par le Conseiller Nicolas Schmid, annonce sa démission de la commission de gestion. (*Annexe 2*)

Le dernier courrier, daté du 15 mai 2019, émane du chef de groupe du Parti des socialistes et indépendants payernois (PSIP) Sébastien Pedroli, proposant la nomination du Conseiller Nicolas Schmid à la commission des finances, en remplacement de Monsieur Elbasan Krasniqi, démissionnaire et celle du Conseiller Philippe Savary à la commission de gestion, en remplacement du Conseiller Nicolas Schmid, démissionnaire. (*Annexe 3*)

Point d: Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de Monsieur Elbasan Krasniqi, démissionnaire

Le groupe PSIP propose **le Conseiller Nicolas Schmid** qui, selon l'article 38, alinéa 5 du règlement du Conseil, peut être élu à mains levées lorsque le nombre de candidats ne dépasse pas celui des membres à élire. Comme il n'y a pas d'autre candidature, le Conseiller Nicolas

Schmid est élu à l'unanimité à mains levées comme membre de la commission des finances, qui accepte sa nomination.

Point e: Nomination d'un membre à la commission de gestion, en remplacement du Conseiller Nicolas Schmid, démissionnaire

Le groupe PSIP propose **le Conseiller Philippe Savary**. Comme il n'y a pas d'autre candidature, c'est à l'unanimité, à mains levées, que le Conseiller Philippe Savary est élu à la commission de gestion et accepte sa nomination.

Point f: Communications municipales

Tous les Conseillers et Conseillères ayant reçu les quatre communications écrites de la Municipalité, **le Président** n'en fait pas lecture et invite chacune et chacun à intervenir lorsque le point est cité. Au point 2, Préavis sur la réfection de la cuisine et remplacement de la ventilation de la Halle des fêtes, **le Conseiller Roland Bucher** tient à avoir des informations par rapport à la ventilation de la Halle des fêtes et au préavis d'étude voté dans lequel on parle d'un coût d'un peu plus d'un million de francs, alors qu'aujourd'hui on nous informe que le projet est stoppé car la planification démontre que le dépassement serait de plus de deux millions de francs, ce qui suscite l'inquiétude du Conseiller Bucher. Par rapport aux travaux prévus à cette Halle des fêtes, il demande quelques informations complémentaires par rapport à ceci.

Le Municipal Julien Mora reconnaît que le montant évoqué était basé sur le programme «Epicure», prévoyant un remplacement 1/1 du matériel avec quelques aménagements minimes, tels que présenté à la commission d'étude du préavis 8/2018. Le projet repris par le groupe de travail, en présence de divers utilisateurs cuisiniers demandait beaucoup plus de modifications intérieures afin de répondre à tous les besoins avec, notamment, plus de Fr. 250'000.- de maçonnerie et des ajustements des capacités électriques permettant d'accepter tous les nouveaux appareils, pour Fr. 210'000.-, de la ventilation à Fr. 230'000.- ainsi qu'un montant supplémentaire de plus de Fr. 50'000.- pour pouvoir la mettre sur le toit, seule solution possible. Et enfin, les frais d'architecte qui, eux augmentent aussi en fonction du coût. Comme ce projet du groupe de travail dépassait largement le budget, avec un montant de plus de 3,2 millions de francs, la Municipalité a décidé de revoir la voilure, mais sans possibilité de tenir le délai mentionné, prévu à l'automne 2019 mais en 2021, année sans Comptoir de Payerne. Afin de ne pas renouveler les reproches évoqués lors de la présentation d'un préavis présenté ultérieurement pour un autre objet, le Municipal a jugé préférable de présenter en temps voulu un préavis qui est dans des limites acceptables par rapport au budget.

Sans autres questions, **le Président** demande à la Municipalité s'il y a des communications orales.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard communique qu'une démarche participative va débiter au mois de juin concernant les animations et les aménagements au centre-ville. Une démarche à laquelle la Municipalité réfléchit depuis un certain temps, impliquant aussi la place du Marché. Elle rappelle que dans le programme de législature un accent fort a été mis sur le centre-ville en général, son accessibilité, les aménagements urbains, les animations, qui représentent un tout lorsqu'on parle d'attractivité du centre-ville. On parle aussi de places de parc, d'animations et de la qualité des espaces publics, qui reviennent dans toutes les études liées à l'attractivité d'un centre-ville.

Le préavis 10/2017 sur l'Abbatiale dans lequel la Municipalité parlait de la mise en valeur du site de l'Abbatiale mais aussi d'un programme d'animation qui pourrait être mis sur pied en lien avec le site, confié à Monsieur Dino Belometti au sein de la commune. C'est un point que la Municipalité souhaite développer, d'autant plus qu'elle a entamé des prémices de discussion concernant l'agrandissement du Café du Marché, suite au retrait du préavis. Elle souhaite pouvoir, faute de décision définitive sur ce préavis, initier une démarche qui englobe l'ensemble de la population afin de trouver une solution qui soit acceptable par la majorité et qui réponde finalement aux attentes de l'ensemble des acteurs et de la population. Cette démarche participative qui intègre l'ensemble de la population sera faite dès le mois de juin de cette année et aura pour sujet l'animation et les aménagements au centre-ville. Elle aura quatre axes par rapport aux objectifs, le centre-ville de manière générale, place du Marché, Grand-Rue, rue de Lausanne et place de la Concorde. A terme, c'est un noyau interconnecté à faire vivre pour tous, les piétons, les familles, les jeunes, les commerçants. C'est une question d'équilibre par rapport aux intérêts de l'ensemble des acteurs communaux mais aussi de savoir quels types d'actions il est souhaitable de mener, des activités, des animations mais aussi des aménagements du centre-ville de manière générale par rapport à l'ensemble de notre commune. Le deuxième axe sera lié à la place du Marché par rapport aux animations et activités sur cette place. Un certain nombre d'activités potentielles ont déjà été listées dans le cadre du préavis dont le projet d'un marché hebdomadaire ainsi que d'autres activités évoquées. Maintenant, la Municipalité souhaite avoir l'avis de la population de manière plus précise que lors de la première démarche effectuée avant la requalification de la place. Le troisième axe aura trait toujours à la place du Marché mais par rapport au cheminement et aux accès, donc tout ce qui touche aux accès entre la Grand-Rue, rue de Lausanne et la place du Marché, avec une réflexion un peu plus large que la seule éventualité d'un ascenseur. Le quatrième axe, c'est la place du Marché, un lieu de délasserment, café et repas. Il s'agit donc de recueillir l'avis de l'ensemble de la population, des sociétés locales, et des milieux économiques et associatifs concernant la manière dont il faut envisager la transformation du café du Marché, ou non. La Municipalité souhaite avoir un outil à sa disposition afin de revenir avec une solution qui soit concertée.

La conduite de cette consultation sera faite selon la démarche qui s'est révélée très concluante lors de la consultation concernant le projet Jeunesse-intégration. La Municipalité reprendra la même formule qui sera enrichie, sous la forme d'un questionnaire traitant de l'ensemble des quatre axes évoqués ci-dessus, distribué via le «Trait d'union» mais aussi avec un lien sur le site internet de la commune. Il y aura aussi des jeunes qui iront dans la rue distribuer ce questionnaire de manière à recueillir le plus possible d'informations. Des envois spécifiques seront fait aux sociétés locales et à la Société industrielle et commerciale (SIC) notamment, afin de recueillir le point de vue plus spécifique de ces sociétés. Le planning devrait être la distribution du questionnaire d'ici mi-juin prochain, jusqu'à fin août-début septembre avec pour objectif de récolter la plus grand nombre de questionnaires et d'avis, permettant de faire

une synthèse des résultats durant l'automne. A la suite de cette synthèse, la Municipalité mettra sur pied des soirées-ateliers ouvertes à la population et aux sociétés intéressées, de manière à délibérer sur les pistes évoquées et, surtout, prioriser les idées réalistes et financièrement accessibles se dégageant de cette consultation. Ainsi la population sera impliquée jusqu'au bout de la réflexion de manière à trouver les solutions qui favorisent un véritable équilibre. La mise en œuvre de tout ceci est prévue en 2020, année de l'inauguration de la place et du site de l'Abbatiale. Il sera dès lors possible de suivre avec la mise en place d'animations et d'aménagements dans le cadre des réponses apportées. Madame la Syndique remercie toutes et tous de faire bon accueil à cette démarche participative par le biais du questionnaire y relatif.

Le Municipal André Bersier évoque la modification de la circulation sur la rue de Lausanne et de l'augmentation du nombre de places de parc sur cette artère. Il précise que cette mesure est provisoire pour une durée d'une année, se terminant à la fin de cette année. La suite dépendra aussi du résultat de la consultation participative qui permettra de mieux savoir où l'on va. Le Municipal Bersier informe aussi que, dans le programme de législature 2016-2021, est mentionné un mandat d'étude parallèle qui débouchera sur un préavis concernant le réaménagement du centre-ville, rue de Lausanne, Grand-Rue, place Paray-le-Monial, certainement présenté en 2020.

Ordre du jour

Point 1: Préavis No 02/2019 – Révision du statut du personnel communal et du système de rémunération

Le Président appelle **les Conseillers Franck Magnenat**, président de la commission ad hoc et **Urs Berchtold**, rapporteur minoritaire de ladite commission, pour la lecture de leur rapport respectif.

Le Président remercie les Conseillers Magnenat et Berchtold pour la lecture de leur rapport et, conformément à l'article 91 du règlement du Conseil communal, il va procéder comme suit pour le traitement de ce préavis :

1. Passage en revue du règlement, article par article en ne citant que les numéros, avec invitation à celles et ceux qui souhaitent intervenir de se manifester à ce moment-là.
2. Les amendements de la Municipalité et de la majorité de la commission seront discutés lors de chaque article correspondant
3. Ouverture de la discussion générale sur le préavis et le règlement.
4. Au terme de la discussion, votation de chaque amendement séparément, en gardant toutefois une totale liberté de vote sur le fond.
5. Finalement, votation des conclusions municipales, avec un règlement amendé ou non, selon le résultat des votes des amendements respectifs.

Le Président passe en revue le règlement, article par article, en ne citant que le numéro de chaque article.

A l'article 58, **Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard** invite l'assemblée à accepter ce préavis et relève que ce projet de règlement est un projet phare de la législature, avec une refonte complète du statut datant de 2002. C'est une démarche en profondeur qui a été effectuée, participative aussi, débutée par une enquête de satisfaction auprès du personnel puis menée par un groupe de travail paritaire mis en place au sein de l'administration pour modifier ce statut. C'est pour cette raison notamment que la Municipalité arrive à une proposition négociée avec les collaborateurs. Il y avait des objectifs forts, de fonds et de forme, en matière de respect du droit supérieur, d'allégement du texte et de volonté de moderniser les conditions d'emploi, de façon équilibrée, en adéquation avec le marché du travail. D'où les modifications proposées, notamment en matière de vacances, d'heures supplémentaires, de politique salariale et d'assurance perte de gain. Madame la Syndique tient à remercier, au nom de la Municipalité, toutes les personnes qui se sont engagées au sein de l'administration pour la révision de ce statut qui n'ont pas compté leur énergie et leur temps au sein du groupe de travail.

S'agissant de l'amendement municipal proposé, elle relève que c'est vraiment un amendement qui vise à lever un flou sur la situation des chefs de service qui ont droit au même nombre de jours de vacances que les autres collaborateurs, mais comme ils n'ont pas d'heures supplémentaires, ils ont droit à une compensation forfaitaire de cinq jours. L'amendement permet de clarifier cet état de fait et lever le doute que les chefs de service ont droit en plus à une semaine de vacances supplémentaire d'où la proposition de supprimer la phrase de l'article 58 concernant les jours de vacances accordés aux employés «...et pour les chefs de service.»

Le Président donne lecture de la proposition d'amendement de l'article 64 par la majorité de la commission: «*La Municipalité accorde au père, sur la base d'un acte d'état-civil, un congé paternité de dix jours payés. Ces jours de congé sont à prendre dans le premier mois suivant la naissance de l'enfant; ils ne peuvent être pris séparément.*» Il ouvre ensuite la discussion sur cet amendement.

Le Conseiller Roland Bucher relève qu'il y a actuellement passablement de discussion au niveau national concernant ce type de congé et relève que, personnellement, il se déclare plutôt défenseur d'un congé parental que d'un congé paternité. Il trouve qu'il est un peu tôt, au niveau communal, de se prononcer maintenant en changeant cette réglementation et propose de suivre néanmoins l'avis de la Municipalité et, suivant les discussions qui aboutiront au niveau national, cas échéant, d'adapter le règlement communal en conséquence.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard donne quelques informations par rapport aux implications d'un congé paternité en terme de jours et précise qu'un congé paternité n'est pas à assimiler à des vacances, faites pour se reposer, mais bien à permettre au père d'être aussi au côté de son épouse, maman de l'enfant au moment de cette arrivée d'un enfant, prise de plus en plus en considération aujourd'hui, pas seulement dans le cadre public, mais aussi privé, puisque de plus en plus d'entreprises accordent un congé paternité à leurs collaborateurs. La Municipalité a pris ceci en compte puisqu'elle propose un congé paternité. Les cinq jours proposés ont été négociés avec les collaborateurs. Madame la Syndique apporte

aussi d'autres éléments d'information par rapport au comparatif avec d'autres communes vaudoises. Les exemples cités montrent que les pratiques dans le canton de Vaud sont très disparates. Elle note qu'à l'Etat de Vaud, le congé paternité accordé est de cinq jours. Elle démontre que les congés demandés pour une naissance au sein du personnel communal en 2017 et 2018 se sont montés chaque fois à cinq jours, ce qui représente une portion congrue par rapport aux jours de vacances. Au niveau financier, le calcul démontre que, en fonction d'un salaire moyen, les coûts directs se montent à Fr. 1920.- et à Fr. 3520.-, respectivement pour six jours et onze jours, jour de congé de naissance compris.

Le Conseiller Lionel Voinçon, demande quelle est la position de la commission par rapport à la partie de l'article 64 qui précise «qu'un congé paternité de deux jours payés est accordé si la naissance intervient durant les douze premiers mois d'activité», ce qui n'est plus implicitement repris dans l'amendement de la commission. Il demande aussi à la Municipalité quelle est l'objectif de cette partie de l'article.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard précise que cette partie de l'article permet de tenir compte de la fidélité de l'employé et d'accorder aussi quelque chose à un collaborateur qui n'a pas encore douze mois d'engagement au sein du personnel communal.

Le Président Jean-Jacques Guisolan rappelle que la question du Conseiller Voinçon s'adressait à la commission, lui demandant si, dans la formulation de l'amendement, il était entendu que cette clause des deux jours devenait caduque, les dix jours s'appliquant à tous les collaborateurs, quel que soit leur temps d'engagement.

Le Conseiller Franck Magnenat, rapporteur majoritaire, précise que, effectivement, dans l'esprit de la commission les dix jours de congé paternité soient accordés sans contrainte de durée d'engagement.

Le Conseiller Nicolas Schmid demande, à l'intention des conseillers qui hésitent à se prononcer, s'il y a vraiment un argument à se prononcer contre ces dix jours, rappelant que l'impact pour la commune est vraiment minime.

Le Conseiller Philippe Druey précise que les arguments évoqués par le Conseiller Berchtold récoltent sa totale approbation.

La Conseillère Kate Savoy donne son avis concernant ce sujet, ses tenants et ses aboutissants, et souhaite ramener le débat en termes de symbolique et d'équité. Elle rappelle qu'une partie des femmes, depuis la nuit des temps, allaitent mais qu'elles ont aussi besoin d'une certaine émancipation et que la démarche proposée va dans le sens d'une symbolique plus axée vers une égalité. Ce n'est pas une question de coûts ou de jours.

Le Conseiller Roland Bucher argumente que lorsqu'on parle d'équité, comparaison n'est pas raison, précisant que le règlement dit que si un employé perd un conjoint ou un enfant, il a droit à cinq jours. Dans ce cas, l'émotion est nettement plus vive que lors de la venue un enfant qui est, certes, un événement festif et joyeux mais que la perte d'un être cher l'est aussi et même plus difficile à digérer. Il conclut en affirmant qu'en terme d'équité, il a de la peine

La Conseillère Kate Savoy répond en mettant en opposition l'objectivité et la subjectivité, précisant que l'émotion n'a pas sa place dans le sujet.

La parole n'étant plus demandée sur cet amendement, **le Président** continue de passer les articles en revue.

Au terme de cette revue, **le Président** ouvre la discussion générale sur ce règlement. La parole n'étant pas demandée, il fait procéder au vote, rappelant que le vote sur l'amendement laisse une totale liberté de vote sur le fond lors de l'adoption finale du préavis.

L'amendement de la Municipalité, proposant la suppression de la mention «...*et pour les chefs de service*» à l'alinéa 1 de l'article 58, est accepté à l'unanimité.

Le vote sur l'amendement de la commission, à l'article 64, se révèle laborieux quant au résultat. Des contestations apparaissant sur des divergences entre le nombre de conseillers présents et le résultat du vote, **le Conseiller Nicola Donadello** précise que personne n'a l'obligation de voter et demande le vote à l'appel nominal.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée et les scrutatrices procèdent à l'appel nominal.

L'amendement de la commission est accepté par 27 oui, 23 non et trois abstentions, **le Président** ayant réservé son vote en cas d'égalité comme le lui permet le règlement du Conseil communal.

Au vote, le préavis 02/2019 amendé est accepté par 43 oui. Il y a 4 non et 6 abstentions.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 02/2019 de la Municipalité du 13 février 2019;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1 amendé: d'adopter le nouveau Règlement du personnel ainsi que le nouveau système de rémunération et l'échelle des traitements du personnel amendé à l'article 58 Vacances (durée et époque): «Le collaborateur engagé à plein temps a droit chaque année civile aux vacances suivantes: 25 jours ouvrables jusqu'à l'année civile de ses 56 ans inclusivement; dès l'année où il atteint l'âge de 57 ans: 30 jours ouvrables. Le droit aux vacances est fixé au pro rata de l'activité lorsque l'année est incomplète.» et à l'article 64 Congé paternité: «La Municipalité accorde au père, sur la base d'un acte d'état-civil, un congé paternité de dix jours payés. Ces jours de congé sont à prendre dans le premier mois suivant la naissance de l'enfant; ils peuvent être pris séparément.»

Le Président remercie la commission et ses rapporteurs de leur travail.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, au nom de la Municipalité, tient à remercier chaleureusement le Conseil de s'être prononcé à une très large majorité en faveur de ce règlement, fruit d'une démarche sur de longues années. Elle fait part de la reconnaissance exprimée en faveur des collaborateurs, ce qui est un gage de confiance à leur égard. Elle se réjouit de l'approbation de ce nouveau règlement qui peut maintenant entrer en vigueur.

Point 2: Préavis 03/2019 – Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie à la rue de la Passerelle

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Alain Michel**, président rapporteur de la commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis, pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie le Conseiller Michel pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Le Conseiller Roland Bucher, relevant que plus personne ne devant intervenir sur ce tronçon, demande pourquoi il n'est pas prévu de procéder à la réfection complète du revêtement de cette route afin de la mettre au goût du jour.

Le Municipal André Jomini répond que la question s'est posée au sein du service, avec constatation que cette route est en très bon état malgré son âge. Il craint qu'en cas de rénovation l'on se retrouve avec des problèmes similaires que lors de la réfection de la route au hameau de Corges, avec la surprise d'une route non fondée, augmentant sensiblement le coût. D'autre part, le Municipal précise qu'il aurait aussi été nécessaire de refaire la rue des Vergers et que c'est pour des raisons d'économie que cette réfection n'a pas été retenue.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote.

Le préavis 03/2019 est accepté à une très large majorité. Il y a une abstention.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu préavis n° 03/2019 de la Municipalité du 13 mars 2019;

oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie à la rue de la Passerelle pour un montant de Fr. 180'000.- (TTC),

montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA;

Article 2: d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 160'000.- TTC (Fr. 180'000.- -Fr. 20'000.-) par les fonds disponibles en trésorerie;

Article 3: d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 180'000.- (TTC), relatif à la défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 «Eaux, travaux futurs».

Le Président remercie la commission et son président rapporteur de leur travail.

Point 3: Préavis 04/2019 – Renouvellement des infrastructures informatiques: centre de calcul existant et de secours, réseau informatique, Wifi

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Djordje Ney**, président rapporteur de la commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie le Conseiller Ney pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Le Conseiller Michael Marguet, se référant au préavis 05/2012 traitant de l'interconnexion des bâtiments communaux, l'explication avait été donnée qu'il était préférable de louer la fibre optique des liaisons entre les bâtiments pour un montant de Fr. 33'000.- par année. La commune s'est engagée avec un contrat de plus de vingt ans pour louer des fibres. Dans le préavis sous revue, il est dit que la commune possède sa propre fibre entre les Rammes et l'Hôtel de Ville. Il demande s'il y a eu un changement à ce niveau-là et souhaite que la Municipalité éclaircisse cette situation. Le Conseiller Marguet s'étonne ensuite, au vu des montants en cause rapport au prix de ces locations de fibres, qu'aucune mention du coût éventuel n'apparaisse, ni dans le préavis, ni dans le rapport, du fonctionnement de la liaison à mettre en place entre l'aéroport et l'Hôtel de Ville.

Le Municipal Eric Küng explique que, effectivement, la commune loue des fibres mais, aujourd'hui, chaque fois qu'il est possible lors de réfection de routes, un tube est introduit dans les tranchées pour le passage de la fibre optique. Depuis que le bâtiment de la rue de Guillermaux est terminé, la fibre optique a été tirée depuis l'Hôtel de Ville jusqu'aux Terreaux; ainsi la commune a sa propre fibre. La même chose est maintenant faite depuis l'aéroport en direction du carrefour de Neypraz, profitant de la réfection de la route pour mettre en place le tube et commencer à mettre le tube entre le carrefour de Neypraz et le Pont des Aveugles de manière à relier le BSE et la déchetterie. A terme, nous aurons une liaison directe avec l'aéroport, nous assurant une indépendance totale au niveau de la propriété de la fibre optique.

Le Conseiller Michael Marguet demande si la Municipalité a anticipé la résiliation de certaines

de ces locations de fibres optiques avec Groupe e, portant sur vingt à vingt-cinq ans.

Le Municipal Eric Küng affirme qu'avec les fournisseurs de fibres il y a toujours possibilité de trouver des solutions et arrangements puisque nos fibres peuvent aussi, cas échéant, être prêtées aux différents fournisseurs afin qu'ils bénéficient de certaines liaisons qu'ils n'ont pas eux-mêmes.

Le Conseiller Cédric Moullet affirme que, à la lecture du préavis, les bras lui en sont tombés. A l'instar de la commission, il trouve que la documentation de ce préavis, portant sur près de Fr. 400'000.- est pour le moins légère. Une réflexion sur l'architecture informatique est d'autant plus importante que les besoins augmentent. Le Conseiller Moullet ne veut pas faire un cours d'informatique mais globalement les organisations privées et publiques ont trois choix possibles, soit une solution interne telle que celle présentée, une solution externe ou une solution hybride combinant les deux précédentes. La solution interne est la plus onéreuse et il trouve dangereuse la dépendance énorme de la commune par rapport à une seule personne quand il s'agit d'informatique. Le Conseiller Moullet a quelques questions qu'il pose en trois vagues afin d'éviter de se perdre dans des détails techniques. Quelles architectures informatiques ont-elles été évaluées par la Municipalité et quels sont les critères qui ont permis d'en choisir une? Quels experts internes ou externes ont été consultés dans le cadre de ce préavis?

Le Municipal Eric Küng affirme que c'est un choix de la Municipalité qui avait déjà commencé par avoir son propre réseau informatique et souhaite continuer dans ce propre système, sans le modifier et sans changer l'architecture de l'informatique de la commune pour l'instant. La demande porte uniquement sur le changement de trois serveurs, sans changer l'arborescence et la totalité de l'informatique de la commune de Payerne. Il y aura peut-être par la suite une réflexion sur un programme de modification du système; mais ce n'est pas pour l'instant. Au niveau des critères des personnes consultées, le choix permet cette redondance et de rester libre et sans dépendance vis-à-vis d'un fournisseur. La Municipalité estime bénéficier d'une plus grande réactivité, d'une souplesse et d'une sécurité des données, bien que les clouds disent qu'ils sont sécurisés, mais certaines données, telles que celles du SPOP (Service de la Population), sont très sensibles. C'est donc très compliqué de les passer sur un serveur autre que celui de la commune. Le Municipal précise que la commune sera à terme propriétaire de la fibre optique, ce qui permettra certainement de ne plus dépendre d'un fournisseur et gagner ainsi en sécurité. Il précise qu'il n'y a pas eu de choix d'experts, afin de conserver le système informatique communal tel qu'il est.

Sur les trois serveurs que la Municipalité propose de changer, deux sont sur un site et le troisième sur un autre site. Ils ont six ans d'âge et leur interdépendance permet une redondance en cas de problème, permettant ainsi de retrouver les données. Si l'on imagine la liaison entre l'Hôtel de Ville et un provider ou un fournisseur d'accès, et qu'un problème survenait il deviendrait alors problématique de récupérer les données.

Le Conseiller Cédric Moullet déclare qu'actuellement il n'y a aucune redondance car, pour cela, il faudrait un changement fondamental de l'architecture informatique. Il déclare que beaucoup d'entreprises se sont plantées avec la redondance. En terme de sécurité, le Conseiller Moullet pense qu'il y a certainement des améliorations à faire. Dans sa deuxième

vague de questions, il demande quelles mesures sont prises pour réduire les risques liés à la dépendance du système informatique par rapport à une seule personne?

Le Municipal Eric Küng précise que pour l'instant, il y a une personne et demi qui travaille au service informatique qui ne repose donc pas simplement sur la seule personne du responsable, sauf si on fait appel à des personnes extérieures pour des analyses ou d'autres services sollicités. Pour les hébergeurs de sites et la demande à un fournisseur d'accès, le Municipal précise qu'il a reçu une offre dans ce sens dont le coût se montait à Fr. 160'000.- par année, mais sans maintenance. A cela s'ajouterait la somme de Fr. 20'000.- pour augmenter la bande passante et pouvoir disposer d'une information de base correcte, ce qui totaliserait Fr. 180'000.- par année. Par contre, ce qui est demandé aujourd'hui, c'est Fr. 125'000.- pour le matériel, pour cinq ans. Ceci est donc la panacée puisque la majorité des grandes communes utilisent aussi leurs propres infrastructures, peut-être avec des services informatiques plus élaborés que celui de Payerne. Le Municipal précise que la commune de Payerne est aussi hébergeur pour les associations, garderies, pompiers, l'ASIPE et l'ARAS notamment.

Le Conseiller Cédric Moullet demande quelles données nécessitent l'augmentation des capacités de stockage et quelle est la bande passante entre l'aéroport et l'Hôtel de Ville?

Le Municipal Eric Küng, bien que n'étant pas informaticien, tente d'apporter une réponse au Conseiller Moullet. Pour la capacité de la bande passante, il semble qu'il s'agisse de 40 gigabits par seconde. Pour les types de données à stocker, le Municipal répond qu'il s'agit de l'archivage notamment, qui demande beaucoup de mémoire, ainsi que pour faire face à l'évolution du fonctionnement communal.

Le Conseiller Cédric Moullet relève que ce préavis est de l'amateurisme et trouve très dommage qu'il n'y ait pas eu de spécialistes externes consultés, relevant qu'il y a de très bonnes entreprises informatiques dans la région qui auraient peut-être pu faire des propositions différentes en matière d'architecture informatique. On aurait par exemple pu s'attacher les services de professionnels qui sont à jour par rapport aux technologies actuelles, car la technologie présentée aujourd'hui est une technologie du siècle passé. Il existe actuellement beaucoup de systèmes qui sont beaucoup plus modernes. Pour sa part, il refusera ce préavis.

Le Municipal Eric Küng bien que reconnaissant que le Conseiller Moullet est plus apte à répondre au niveau informatique que lui, il relève que si des grosses communes ont opté pour ce système, c'est que c'est sans doute une bonne solution.

Le Conseiller Roland Bucher reconnaît qu'il n'est pas un féru de l'informatique mais affirme franchement qu'il a beaucoup de peine avec ce qui est proposé dans le préavis, qu'il trouve être du n'importe quoi, estimant que l'on ne devrait même pas entrer en matière notamment par faute de comparaisons, d'études et d'autres solutions applicables. Il se demande comment un conseiller, néophyte en matière d'informatique, puisse prendre une décision. Il refusera donc ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait passer au vote.

Le préavis 04/2019 est refusé par 19 non, 16 oui et 18 abstentions.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 04/2019 de la Municipalité du 13 mars 2019;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

refuse

Article 1: d'autoriser le renouvellement d'infrastructures informatiques, centre de calcul existant, cœur de réseau informatique, wifi et la création d'un centre de calcul de secours avec acquisition d'un système de thermorégulation pour un montant de Fr. 390'000.- TTC;

Article 2: d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 390'000.- TTC par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers ne devaient pas être suffisants, de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement;

Article 3: d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 390'000.- et de l'amortir sur une durée de 5 ans.

Le Président remercie la commission et son président rapporteur pour leur travail.

Point 4: Préavis 05/2019 – Assainissement du bâtiment de la rue de la Boverie 37

Le Président appelle et donne la parole au **Conseiller Alexandre Rosset**, président rapporteur de la commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis.

Le Président remercie le Conseiller Rosset pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion sur ce préavis.

Le Conseiller Jérôme Piller déclare s'opposer à ce préavis, estimant que ce n'est pas à la collectivité publique de cautionner des associations privées avec des locations à tarif préférentiel. La création de cette association et son financement ne peuvent rien garantir pour l'instant. Dès lors, qu'advient-il si cela ne se passe pas? Il faudra refaire du boulot. Si l'association cesse son activité, qui paiera pour remettre en état l'étage puisque sont prévus insonorisation, lavabos, salles de bains. Il trouve cet emplacement pas judicieux dans un quartier d'habitation au vu des nuisances sonores engendrées, avec en plus un locataire à l'étage supérieur. Il assimile ceci à un effet de mode.

Le Conseiller Roland Bucher, rebondissant sur l'intervention du Conseiller Piller, souhaite savoir le coût de la réaffectation des locaux en appartement en cas d'échec après mise en service de cette association. Parce qu'on nous dit que l'association va assumer ses propres investissements à hauteur de Fr. 230'000.- et que la remise au goût du jour ne va rien coûter; le Conseiller Bucher en doute.

Le Municipal Julien Mora précise que la démarche s'inscrit dans une mouvance actuelle, donc pas forcément un effet de mode puisque les accouchements en maison de naissance sont passés en Suisse de 1200 en 2010 à 1800 en 2016, représentant 3% des accouchements. Et cela va en augmentant chaque année. Cela a été relevé par le HIB dans un courrier envoyé à la Municipalité à ce sujet, voyant dans ce projet une offre complémentaire s'inscrivant dans une mouvance actuelle qui vise à favoriser un événement naturel et physiologique d'une grossesse, de l'accouchement et de l'accueil du nouveau-né, en dehors d'un environnement hospitalier. Rapport à l'emplacement dans une maison, à son insonorisation, le Municipal précise que les autres treize maisons de naissance de Suisse romande, sont aussi dans des quartiers d'habitation et sont des maisons comme les autres ou presque, avec un fond plus médical qu'un parquet. Il affirme que ce sera vraiment un appartement qui abritera cette maison de naissance, avec quelques adaptations, notamment un monte-charges permettant l'accès avec une ambulance. La seule chose qui serait à enlever, c'est une baignoire en salle d'accouchement, qui deviendrait ainsi une chambre normale. La subsistance d'un lavabo dans une chambre pourrait correspondre à un logement atypique qui pourrait être utilisé pratiquement en l'état. C'est pourquoi il n'y a pas de montant articulé dans le préavis puisqu'une réhabilitation coûtera presque rien, cas échéant. A la question de soutenir une association, on peut assimiler ce locataire comme le locataire d'un local commercial qui aurait pu être loué à n'importe quelle société, comme la commune le fait par ailleurs, comme propriétaire, à d'autres associations ou d'autres sociétés, comme par exemple dans l'Hôtel de Ville ou à Swiss Aéroport.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote.

Le préavis 05/2019 est accepté à une large majorité. Il y a 8 non et 6 abstentions.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 05/2019 de la Municipalité du 27 mars 2019;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: d'autoriser les travaux de remise en état de l'enveloppe du bâtiment et des surfaces intérieures selon descriptif des travaux pour un montant total de Fr. 440'000.-, montant dont il y aura lieu de déduire d'éventuelles subventions;

- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 440'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers n'étaient pas suffisants, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de Fr. 54'991. par un prélèvement sur le fond de renouvellement et de rénovation n° 9.281.3503 «Bâtiment: Rue de la Boverie»;
- Article 4:** d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan la somme de Fr. 385'009.-, montant dont il y aura lieu de déduire d'éventuelles subventions, et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

Le Président remercie la commission et son président pour leur travail.

Point 5: Divers

Le Président annonce qu'une motion a été déposée sur le bureau en début de séance. Elle est déposée par les Conseillers Régine Bucher, Logan Duc et Nicolas Schmid, portant sur la dynamisation du centre-ville pour ses habitants, ses commerçants et ses visiteurs. **Le Président** donne la parole aux motionnaires pour donner lecture et défendre leur motion, ce que fait le Conseiller Nicolas Schmid. (*Annexe 4*).

En préambule, il s'est déclaré heureux d'avoir pris connaissance de la communication supplémentaire de la Municipalité en lien direct avec cette motion, développée en début de séance.

Le Président remercie les motionnaires et leur porte-parole décrivant cette motion et ouvre la discussion à son sujet.

La Conseillère Diana Cruz tient à préciser que le commerce de détail local ne concerne pas qu'une clientèle payernoise mais aussi venant de l'extérieur, en se déplaçant avec leur voiture. Elle juge cette motion comme un grand danger pour le centre-ville qui doit rester très attractif, comme un grand centre commercial. Mais, au titre de défense des commerçants, c'est avec plaisir qu'elle est disposée à en discuter.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard se réjouit que l'attractivité du centre-ville préoccupe l'ensemble du Conseil communal et de la Municipalité. Elle se veut rassurante vis-à-vis du Conseiller Schmid, précisant que la démarche participative annoncée en début de séance s'est préparée depuis bien quelques semaines, voire quelques mois, suite au retrait du préavis sur la place du Marché. Cette démarche ne concernera pas uniquement la place du Marché mais s'étendra à l'ensemble du noyau du centre-ville en se préoccupant non seulement des accès mais de l'ensemble du centre-ville. On touche à la qualité de vie, à la manière de vivre ensemble, avec des intérêts parfois différents. Elle relève certains aspects évoqués dans la motion dont il faut tenir compte, dont la problématique des accès, les places

de parc, qui seront largement discutés avec la Société industrielle et commerciale (SIC), lorsqu'il faudra parler d'attractivité. Sans mettre de côté les aménagements urbains, éléments déterminants dans l'attractivité du centre-ville et en matière d'offre en faveur des piétons et de notre population. Le consommateur qui privilégie les commerces du centre-ville, c'est parce qu'il a envie d'y venir plutôt que de commander ses achats sur Internet, installé dans son salon, parce qu'il y a de l'animation, une qualité d'espace public et une qualité de vie, aussi au niveau de la sécurité et de la propreté. Elle relève l'importance aussi des animations à mettre en place, afin que les personnes fréquentant notre centre-ville s'y sentent bien. Afin de mettre en œuvre tous ces éléments, il s'agira d'impliquer tous les acteurs, soit l'ensemble de la population, puisque toutes les couches de population sont touchées par cette démarche participative, les jeunes, les personnes âgées, les familles, et les gens de l'extérieur de la ville qui fréquentent nos commerces et les sociétés locales.

Pour toutes ces raisons et pour son aspect trop contraignant, trop ciblé et trop limitatif, Madame la Syndique invite le Conseil à refuser cette motion, non pas sur la question de fond qui devra être discutée mais qui doit s'inscrire dans un cadre beaucoup plus large. Elle préfère que l'effort se porte sur la démarche participative de la Municipalité qui devrait démarrer dès le mois de juin de cette année, non sans rappeler sa portée globale.

Le Conseiller Nicolas Schmid relève que le côté contraignant de la motion est intéressant, suscité par le sentiment que les choses traînent sans cette notion de contrainte.

Le Municipal André Bersier relève l'étude en cours concernant l'aménagement de la Grand-Rue, la rue de Lausanne ainsi que la place Paray-le-Monial. Il ajoute que, contrairement à certaines idées reçues sur la menace que représente le projet COOP – Migros, cette réalisation sera une réelle opportunité pour les commerces du centre-ville, déclarant que c'est une chance énorme de conserver de telles surfaces commerciales à l'intérieur de la ville et relève combien une telle implantation en zone industrielle causerait comme dégâts commerciaux au centre-ville. Il précise que la démarche participative prévue va porter ses fruits, avec la place du Marché notamment. Elle permettra de rencontrer toutes les couches de la population et suscitera des discussions ouvertes, parfois pas tristes.

Il annonce encore les grands travaux prévus dans la commune, tels que la mise en séparatif de l'avenue Général-Jomini qui s'étalera sur une année et demi, rendant impossible la mise du centre-ville en zone piétonne. A cela s'ajoutera certainement le chantier COOP – Migros qui nous mènera allègrement entre 2022-2023 et 2025. Il conclut en invitant le Conseil à refuser la motion.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard relève que la communication orale de la Municipalité en début de séance revêt bien un caractère officiel. C'est par souci de priorité d'information du Conseil communal qu'elle a été faite ce soir, la démarche participative démarrant à mi-juin. Elle répète que la motion déposée est bel et bien contraignante, ne proposant qu'une seule solution qui est la problématique de la zone piétonne. Elle doit être analysée comme toute une autre série de propositions. On ne peut dès lors pas bloquer la démarche participative avec une seule solution par rapport à l'attractivité du centre-ville mais devra être analysée par rapport à une palette de mesures, englobant bon nombre d'autres problématiques, déjà évoquées plus haut. Il serait dommageable de tout bloquer avec une seule solution par rapport à une démarche qui se veut la plus ouverte possible, martèle la Syndique.

Le Conseiller Roland Bucher se déclare content d'entendre cette motion, lui qui avait amorcé, au sein de son groupe, une motion à ce sujet qui demandait une analyse du centre-ville qui a débouché sur des démarches de la Municipalité pour mettre en route ce qui vient d'être détaillé. Il est d'avis que, effectivement, il faut attendre un peu et ne pas contraindre par une motion l'action entreprise par la Municipalité. Il est conscient que la démarche, à l'instar de l'Aéropôle, est une réflexion qui doit se faire sur plusieurs années, en se projetant vers les vingt prochaines années et propose de ne pas accepter une motion qu'il juge aussi trop contraignante.

Le Conseiller Nicolas Schmid se veut rassurant, précisant que si la motion est acceptée, il n'y a pas de demande de fermeture de rue, aboutissant sur une situation où il n'y a plus que des piétons. Il précise qu'il s'agit d'une demande d'étude afin de savoir si cela serait une bonne chose, impliquant différents intervenants apportant leur avis sur l'opportunité de créer une zone piétonne, à l'instar de ce qui existe déjà ailleurs. Il aimerait qu'un urbanisme dise, par exemple, qu'une zone piétonne améliorerait le dynamisme du centre-ville. Voilà l'essence même de la demande qui ne va pas dans le sens d'une volonté de fermer une rue du jour au lendemain.

Le Conseiller Cédric Moullet entre dans les vues de la décision de la Municipalité et reste dans l'attente des résultats de cette étude participative et déclare vouloir lui aussi refuser cette motion au caractère qu'il juge un peu extrême.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et précise que le Conseil peut soit renvoyer cette motion à l'examen d'une commission chargée d'aviser sur la prise en considération pour envoi à la Municipalité si cinq membres du Conseil le demande ou voter sur la prise en considération immédiate de la proposition pour envoi à la Municipalité. La demande de renvoi à une commission ne rencontre pas l'approbation des cinq membres nécessaires. La prise en considération immédiate d'envoi à la Municipalité est refusée à une large majorité. Il y a une seule abstention.

Le Conseiller Jean-Marc Chatelanat, coiffant la casquette de secrétaire du bureau électoral invite tous les scrutateurs membres de ce Conseil, à participer au souper de remerciement organisé à leur intention et les prie de passer vers lui à l'issue de la séance afin de recevoir leur bulletin d'inscription et, dans la foulée de remettre leur coordonnées bancaires leur permettant de recevoir leur défrayement.

Le Conseiller Stéphane Perey relève que le passage sous-voies de la Promenade a tout d'un coupe-gorge, notamment de nuit. Par contre, il se réjouit d'avoir trouvé le passage sous la route de Corcelles repeint et agréable. Il demande pourquoi un tel lifting ne se fait pas au passage sous-voies de la Promenade. Il profite de déplorer les déprédations causées par le feu à un jeu du parc Montriant. Il se demande, au vu du contraste de son occupation entre la journée (rassemblements en famille) et le soir (problèmes de littering notamment), s'il ne serait pas possible de fermer ce parc la nuit.

Le Municipal André Bersier précise que le passage sous-voies de la Promenade ressort du domaine des CFF. Il se propose de relancer les CFF afin qu'ils fassent l'effort de rendre ce

passage plus agréable. Par contre le passage sous la route de Corcelles, est sur le domaine communal.

Le Municipal Eric Küng affirme qu'il serait compliqué de fermer le parc Montriant. Il reconnaît les problèmes soulevés et il demandera à la Gendarmerie de passer plus régulièrement.

Le Conseiller Philippe Savary a été interpellé par un article paru dans le journal local du jour, concernant la récolte des déchets urbains, suite à une lettre adressée aux entreprises. Il demande ce qui a changé par rapport à la situation antérieure.

Le Municipal André Jomini explique qu'effectivement l'ordonnance sur l'élimination des déchets a changé au 1^{er} janvier de cette année, stipulant que les entreprises ayant moins de 250 employés à temps plein (ETP) doivent éliminer leurs déchets via le canal communal. Un courrier a été adressé à différentes entreprises afin d'éviter qu'une entreprise privée de ramassage, déboutée lors de l'adjudication du ramassage sur le territoire communal (l'affaire est en traitement auprès du Tribunal administratif cantonal), ne démarché ces entreprises pour le ramassage de leurs déchets urbains à un meilleur prix que la commune. Un avis de droit a été pris auprès d'un avocat, lequel a confirmé que cette tâche devait être dévolue aux communes, raison du courrier adressé aux entreprises ayant annoncé leur renoncement aux services communaux.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie tous les participants, membres du Législatif et public, de leur patience lors de cette extrêmement longue séance et clôt la séance, à 23 h 55, souhaitant une bonne nuit à chacune et chacun.

Le Président:

Jean-Jacques Guisolan



Le Secrétaire:

René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

Elbasan Krasniqi
Rue du Chaumont 3
1530 Payerne
E_krasniqi@live.com
0795502946

Monsieur le Président du conseil communal
Jean-Jacques Guisolan
Hôtel de Ville
CP 112
1530 Payerne

Payerne, le 07.03.2019

Démission du conseil communal et de la commission des finances au 01.04.2019 en raison de mon déménagement.

Monsieur le Président,

Je suis arrivé au conseil communal de Payerne en 2018 en rejoignant les rangs du PSIP. Cette expérience, courte certes mais bien remplie, m'a permis de mieux comprendre comment fonctionnait notre petite ville et tous les changements pour la rendre meilleurs à ses habitants. Au sein de la commission des finances nous avons été chargé de rapporter sur plusieurs grands projets qui seront très certainement appréciés par les habitants de notre ville et pour d'autres dont ils seront ravis de savoir qu'on leur a fait économiser leur contribution afin de l'utiliser à meilleur escient.

J'espère avoir apporté ma petite contribution à notre grande ville et son conseil communal. Et rappelez-vous, avant de voter oui à quel projet que ce soit, auriez-vous investis votre argent privé de cette façon-là.

Je vous souhaite, Monsieur le Président, ainsi qu'au conseil communal et à la municipalité, une excellente continuation pour l'année 2019 et une fabuleuse législature.

Elbasan Krasniqi



copie au PSIP et président de groupe Sébastien Pedrol

Nicolas Schmid
Route du Jura 19
1530 Payerne

Conseil communal de Payerne
Monsieur le Président
Jean Jacques GUIROLAN
Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1 / CP
1530 Payerne

Payerne, le 15 mai 2019

Démission de la Commission de gestion

Monsieur le Président du Conseil communal,
Chers Collègues,

Je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de la Commission de gestion, afin de siéger dans la Commission des finances.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et de la suite que vous donnerez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil communal, chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Nicolas SCHMID



Parti des socialistes et indépendants Payernois

Annexe ③

Parti socialiste et indépendant
de Payerne
Sébastien PEDROLI
Président de Groupe
Rue de la Gare 12B
1530 Payerne

Conseil communal de Payerne
Monsieur le Président
Jean Jacques GUIROLAN
Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1 / CP
1530 Payerne

Payerne, le 15 mai 2019

Commission des finances et Commission de gestion

Monsieur le Président du Conseil communal,
Chers Collègues,

Je vous informe que le Groupe PSIP a l'honneur de proposer comme membre de la Commission des finances Monsieur Nicolas SCHMID, conseiller communal, en remplacement de Monsieur Elbasan KRASNIQI, démissionnaire.

Pour remplacer Monsieur Nicolas SCHMID à la Commission de gestion, le Groupe PSIP a l'honneur de proposer Monsieur Philippe SAVARY, conseiller communal.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et de la suite que vous donnerez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil communal, chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Groupe PSIP
Sébastien PEDROLI, Président de Groupe

Conseil communal de Payerne

Motion Bucher - Duc - Schmid

Dynamiser le centre-ville de Payerne pour ses habitants, ses commerçants et ses visiteurs

Depuis plusieurs années, le centre-ville payernois se désertifie et l'ensemble de notre communauté en pâtit. Noctambules, commerçants, restaurateurs, visiteurs ainsi que tous les habitants ne reçoivent plus l'image d'une ville dynamique, digne d'un centre régional. Cette motion vise à démarrer une réflexion sur les possibilités d'augmenter l'attractivité de l'hyper-centre de notre cité (Grand-Rue, Rue de Lausanne), et plus largement de l'ensemble de ses espaces publics.

Après la présentation de l'excellent projet visant à valoriser la place Général-Guisan et l'amélioration du trafic de la Rue de la Gare, il serait important de ne pas oublier notre hyper-centre. En effet, si le projet de centre commercial se concrétise, cela permettra la création de nouvelles places de parking au centre de Payerne. Cependant, la réalisation du projet Coop-Migros n'est-il pas également un danger pour les commerces de l'hyper-centre ? De ce fait, il est temps de réfléchir comment redynamiser nos artères principales et commerçantes ainsi que l'espace public. En effet, il faudra, pour nos commerces du centre-ville, trouver une réponse à l'attractivité du futur centre commercial par une offre différente et conviviale.

Pour ce faire, il semble indispensable de revoir la gestion du trafic de notre centre-ville. Ainsi, redynamiser sa mobilité piétonne (Grand-Rue, Rue de Lausanne) semble être une piste des plus efficiente. Pour que notre centre-ville soit attractif et convivial pour le piéton, il est indispensable de passer par un processus de réaménagement de la Grand-Rue et de la Rue de Lausanne.

Plusieurs grandes-villes en Suisse et à l'étranger ont déjà effectué cette transition, pourquoi pas Payerne ? Beaucoup d'études, de cas concrets et d'arguments vont dans ce sens :


1. Un espace public libre de toutes voitures serait une possibilité concrète pour les citoyens de se réapproprier l'hyper-centre payernois et d'en faire un vrai espace de vie commun et convivial.
2. Cette nouvelle opportunité permettrait aux différents acteurs locaux, commerces, sociétés locales, restaurateurs, commune, office du tourisme d'animer les rues et d'en faire une réelle valeur ajoutée pour la population, les visiteurs et les commerçants, notamment par la mise à disposition de surfaces d'animation, de vente et de rencontre.
3. Payerne, Cité de l'énergie, pourrait valoriser ce label et montrer qu'un centre-ville sans gaz d'échappement est d'autant plus vivant.
4. La mobilité douce pourrait alors trouver sa place dans un contexte actuel trop saturé.


Dans un premier temps, afin d'évaluer une solution piétonne, il serait possible de fermer la circulation uniquement à certaines périodes. Par exemple, le samedi après-midi et une soirée par semaine pour commencer. Cela donnerait l'occasion aux acteurs de la cité de mettre en place des animations et de mesurer l'impact d'une telle action.

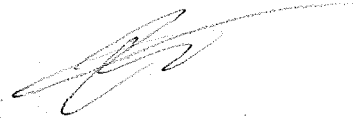
Pour une fois, le Conseil communal pourra se prononcer sur un investissement qui touchera toute la population, du plus jeune aux personnes âgées. En effet, contrairement à l'investissement d'une école qui touche élèves et parents, d'un EMS qui concerne uniquement les personnes âgées et leur famille voire pour une installation sportive qui touche seulement les adeptes du sport en question, nous proposons un investissement qui sera bénéfique pour toutes les classes sociales de notre population ou de nos visiteurs.

Comme vous pouvez le constater, il n'est pas seulement question de places de parking ou de changer fondamentalement la circulation payernoise, mais bien une possibilité de rendre notre ville attractive, dans laquelle il fait bon vivre et où les gens ne s'y installent pas seulement pour penduler, pour ses loyers abordables et sa situation géographique. Enfin, cette motion est bien une demande de réflexion et vise uniquement à trouver des solutions et faire évoluer notre ville vers un futur radieux, prospère et convivial pour tous.

Par cette motion, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de dynamiser le centre-ville par des aménagements et une gestion du trafic qui favorise la création de zone piétonne. Cette réflexion devrait être menée en partenariat avec les commerçants, mais surtout avec les citoyens payernois.


Nicolas Schmid


Régine Bucher


Logan Duc